

Lors de votre hospitalisation, un dossier est ouvert. Il contient les observations médicales et paramédicales, les examens réalisés, les soins dispensés. A la sortie, le service communique à votre médecin traitant toutes les informations nécessaires à votre suivi médical et votre dossier est archivé et conservé 20 ans à compter de votre dernier séjour ou consultation.

Toutes les informations recueillies pour votre dossier font l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le présent site a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, il vous suffit de nous écrire à l'adresse suivante :

Correspondant Informatique et Libertés
Centre Hospitalier de Jonzac
4, avenue Winston Churchill
17503 Jonzac

ou de nous contacter à l'adresse suivante (le Correspondant informatique et Libertés étant mutualisé: cil@ch-jonzac.fr)

La demande de communication du dossier médical est à l'initiative :

- du **patient lui-même**, des **ayants-droits** (conjoint(e), enfants ...) en cas de décès du patient et sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès, de la **personne ayant l'autorité parentale** (père, mère)

- du tuteur

- du **médecin** lorsqu'il a été désigné par ces personnes comme intermédiaire.

La demande est à adresser au Directeur de l'établissement* en indiquant si vous souhaitez le consulter sur place ou en recevoir une copie. Dans ce cas, des frais de reprographie vous seront facturés.

***M.le Directeur du CH de Jonzac**

**4, avenue Winston Churchill
17503 Jonzac**